

Un exemple de polymorphisme lexical : la carte "cheville d'attelage" de l'ALO

Autor(en): **Horiot, Brigitte**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 137-138

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN EXEMPLE DE POLYMORPHISME LEXICAL : LA CARTE « CHEVILLE D'ATTELAGE » DE L'ALO*

Alors que les cartes du premier volume de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest* (Poitou, Aunis, Saintonge et une partie de l'Angoumois) sont maintenant entièrement calligraphiées, les légendes en partie imprimées, un début d'étude lexicologique, et aussi phonétique, peut être entrepris.

J'ai choisi la carte 107 intitulée « la cheville d'attelage ; le ' reculement ' » à cause de la richesse lexicologique qu'elle présente et je m'en tiendrai à l'étude des réponses obtenues à la première question : la cheville d'attelage. Les *Atlas du Lyonnais* (carte 119), *de la Gascogne* (carte 378*) et *du Massif Central* (carte 821) permettront de dépasser le seul domaine de l'Ouest.

La cheville d'attelage sert à atteler la charrette ou la charrue au joug. Elle est enfoncée dans le timon à l'avant de l'anneau antérieur, lequel bute sur elle quand l'attelage avance. Cette cheville était autrefois en bois, elle est maintenant, le plus souvent, en fer.

Un certain nombre de termes se partagent le domaine, les uns de sens général, les autres de sens précis. Après avoir donné un classement des réponses obtenues, nous nous demanderons qu'elles étaient les dénominations de la cheville d'attelage chez les Romains ; c'est à l'aide des atlas et dictionnaires régionaux que nous terminerons cette étude.

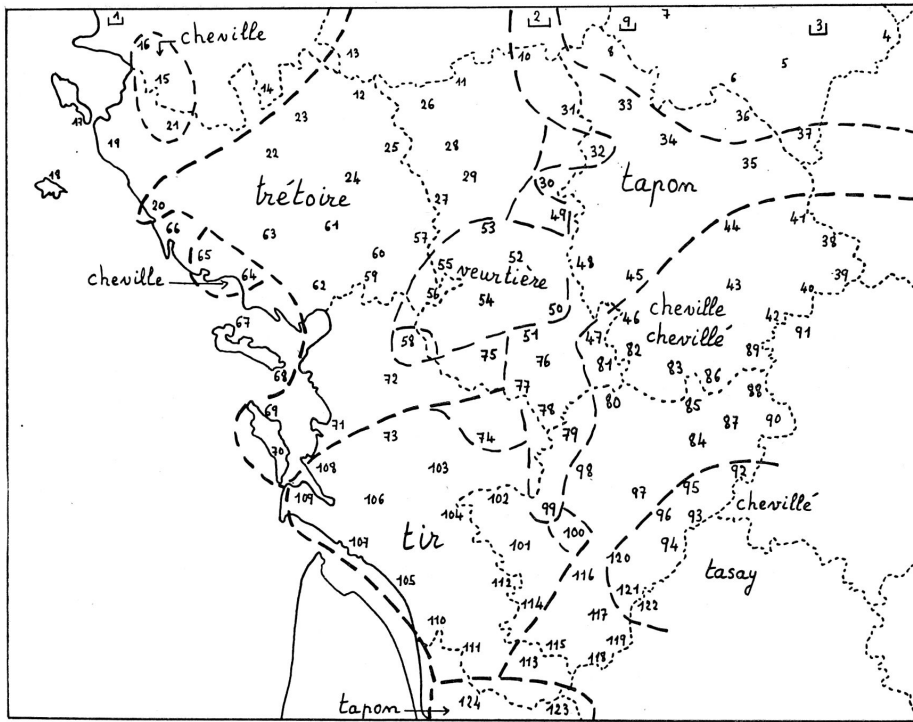
A) CLASSEMENT DES RÉPONSES OBTENUES.

1° Termes de sens général.

— Termes issus de CLAVICULA (*FEW* II/1, 759 b...).

Les dérivés de CLAVICULA forment une grande aire qui s'étend dans l'est du domaine de G. Massignon et recouvre le centre-est et tout le sud de la

* Communication présentée au VI^e Congrès de Langue et Littérature d'oc et d'Études francoprovençales, à Montpellier, en août 1970.



Vienne ainsi que deux points dans les Deux-Sèvres, le département de la Charente à l'exception de toute la partie ouest, le point 113 de la Charente-Maritime.

A l'ouest du domaine on note deux petites aires, l'une constituée par les points 15, 16 et 21, l'autre par les points 64 et 65.

Tandis que les deux petites aires ne connaissent que le terme simple : la 'cheville', la grande aire connaît surtout un dérivé en -ATU : le 'chevillé'. Seuls emploient 'cheville' les témoins des points 47, 81, 82, 100, 113, 115, 116. Au point 120 les deux termes 'cheville' et 'chevillé' sont usités. Au point 41 c'est un dérivé en -ARIUS : la 'chevillière' qui est employé pour parler de la cheville d'attelage.

— Termes issus de *TAPPO (*FEW* XVII, 308 b...).

Le terme 'tapon' forme une grande aire qui englobe une localité de l'Indre-et-Loire (Bossay point 37) et une du Maine-et-Loire (Mazé point 2), le département de la Vienne, à l'exclusion de la partie occupée par les termes 'cheville', 'chevillé', quelques points dans l'est des Deux-Sèvres (points 10, 30, 31, 51, 76, 77, 78) et les points 79 et 99 du département de la Charente.

Une petite aire est constituée par les deux points situés en Gironde (points 123 et 124).

Le témoin du point 31 a indiqué deux termes, le *tapō* et le *tapunó* tandis qu'au point 30 on ne connaît que le diminutif le *tápunè*.

— Termes issus de TAXILLUS (*FEW* XIII/1, 137 b...).

Dans sept localités du département de la Charente (points 92, 93, 94, 95, 96, 120, 121) et à Fontaines, en Dordogne (point 122), les témoins ont donné deux termes à la question « la cheville d'attelage ». Ils ont répondu le « *eiviyé* » et le « *tasày* », le « *tásayré* » (point 122).

— Autres termes.

Aux aires dessinées par les dérivés de CLAVICULA, de *TAPPO et de TAXILLUS s'ajoutent quelques attestations de termes issus de VULPECULA (*FEW* XIV, 644 a...) : la 'goupille' (point 36), de TARINCA (*FEW* XIII/1, 121 b...) : la 'talanche', l' 'atalanche' (point 49), de MENTUM (*FEW* VI/1, 753 a...) : le *māti* (point 119).

2° Termes de sens précis.

Les termes de sens précis sont au nombre de sept. Ils désignent ce qui sert à unir : le *gyblo* (COPULA, *FEW* 11/2, 1157 b...) ou à lier : la *rwárt* (RETORTUS,

FEW X, 337 b...), la pièce qui attelle : l'*atcelwar* (PROTELUM, *FEW* IX, 471 a...), qui tire : la 'tira', le 'tirèt', le 'tiré' ((MAR)TYRIUM, *FEW* VI/1, 397 a...), la 'tretoire' (TRACTORIUS, *FEW* XIII/2, 147 a...), la *rtrèt* (RE-TRAHERE, *FEW* XIII/2, 177 a...), la pièce qui joue le rôle de charnière : la 'veurtière' (VERTICULUM, *FEW* XIV, 324 a...).

— Terme issu de COPULA.

Le *gublo* ne se rencontre qu'une fois, au point 90.

— Terme issu de RETORTUS.

Le terme *rwárt* ne se rencontre également qu'une fois, au point 32.

— Termes de la famille d'atteler.

L' 'atteloire' n'a été indiqué que dans quatre localités (points 8, 10, 11, 14). Au point 14 ce terme se présente sous la forme *tèlwar*, avec mécoupure de *a*.

— Termes de la famille de tirer.

Le centre et le sud de la Charente-Maritime (à l'exclusion du point 113), le sud-ouest de la Charente sont occupés par le mot *tir*. Au point 4, en Indre-et-Loire, le témoin a indiqué deux mots : le *tirèt* et le *tiré*.

— Termes issus de TRACTORIUS.

Les termes *trètwar*, *tèrtwár*, *tètewèr*, *tròtwár*, *trétwèr*, *tetwèr*, *tètèr*, *tritwèr*, *titwèr*, *tátwér*, *tatwar* forment une vaste aire qui englobe le point 13 dans le Maine-et-Loire, le nord-ouest des Deux-Sèvres (points 11, 26, 27, 28, 29), une grande partie de la Vendée à l'exception des points 17, 18, 19, 21, 64, 65, 66, 56, et tout le nord de la Charente-Maritime à l'exception des points 67 et 68. A cette grande aire il faut ajouter un point, le point 1 La-Chapelle-des-Marais en Loire-Atlantique où G. Massignon a relevé la forme *tàrtègwèr*.

M. Rézeau dans une thèse consacrée au « Parler rural de Vouvant (Vendée) », étude encore manuscrite, fait venir *tétwér* de TESTA (II, p. 303). Il semble beaucoup plus probable d'admettre que *tétwér* représente le terme *trétwér* avec chute du premier *r*. Au point 12 le témoin a indiqué les deux formes *tritwèr* et *titwèr*, ce qui confirme encore que *titwèr* comme *tritwèr*, *tétwér* comme *trétwér*, vient de TRACTORIUS.

— Terme issu de RE-TRAHERE.

Le terme *rtrèt* se rencontre aux points 57, 74, 102.

— Termes issus de VERTICULUM.

Le terme 'veurtière' dessine une petite aire dans les Deux-Sèvres et englobe un point en Vendée (point 56) et un point en Charente-Maritime (point 58).

Plus de douze termes sont ainsi employés pour désigner la cheville d'attelage. On est en droit de se demander pourquoi un tel éventail de termes et comment les autres régions de France ont appelé la cheville d'attelage.

B) LES DÉNOMINATIONS DE LA CHEVILLE D'ATTELAGE CHEZ LES ROMAINS.

Les documents figurés permettent à Lefebvre des Noëttes de dire que Rome ne fit faire aucun progrès à la force motrice animale et se contenta du système d'attelage antique¹. Cet attelage a été particulièrement bien décrit par Homère au chant XXIV de l'*Illiade* : « Ils prennent alors un chariot à mules, muni de bonnes roues, beau et frais chevillé ; ils y attachent une corbeille. Ils descendent du clou le joug à mules, en buis, avec sa bosse au centre, bien garni d'anneaux. Avec le joug, ils amènent la courroie à joug, longue de neuf coudées. Ils posent le joug sur le bout d'avant du timon poli et mettent en même temps la boucle à la cheville. Ils attachent ensuite joug et timon ensemble, en passant trois fois la courroie des deux côtés de la bosse ; puis ils achèvent le nœud et rentrent le bout en dessous. Après quoi, ils apportent de la chambre, pour l'entasser sur le chariot poli, l'immense rançon qui paiera la tête d'Hector. Ils attellent enfin au joug les mules aux sabots massifs qui peinent à tirer » (vers 266-278)².

A l'article JUGUM, le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio fait de nombreuses références aux auteurs latins qui ont traité de l'attelage (Columelle, Varron, Virgile...), mais aucun ne parle de la cheville et on comprend qu'Homère, et à sa suite Pollux, aient été peut-être les seuls à en parler, la cheville était une pièce sans grande importance étant donné la façon dont on attelait dans l'Antiquité³. Le joug et le timon faisaient corps et, le travail terminé, on ne les séparait pas toujours.

1. Lefebvre des Noëttes, *L'attelage, le cheval de selle à travers les âges, contribution à l'histoire de l'Esclavage*. Picard, 1931. Deux volumes, dont un d'illustrations. P. 83.

2. Collection Budé.

3. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments*, publié sous la direction de Daremberg et Saglio. Paris, Hachette, 1875 (2^e édition)-1929. Article JUGUM, vol. 3, 1899, p. 663 a-668 a.

L'opération importante était par conséquent la fixation de l'ensemble timon-joug sur la tête des animaux.

« Aspice, aratra iugo referunt suspensa iuueni » (Virgile, 2^e *Bucolique*, v. 66).

Depuis le Moyen Age, époque à laquelle on prit l'habitude d'assujettir le joug sur la tête des animaux avant de le relier au timon, la cheville a pris de l'importance, c'est elle en effet qui, une fois fixée, marque la fin de l'opération de l'attelage.

A l'article cheville, les auteurs de dictionnaires français-latin ne mentionnent pas le terme cheville d'attelage et les auteurs latins n'en ont pas parlé, semble-t-il. C'est par la façon d'atteler à Rome que l'on peut expliquer l'absence de terme propre pour désigner cette pièce.

C) LES DÉNOMINATIONS DE LA CHEVILLE D'ATTELAGE D'APRÈS LES ATLAS ET DICTIONNAIRES RÉGIONAUX.

Au Moyen Age, lorsqu'on cessa d'assujettir l'ensemble timon-joug sur la tête des bêtes et que l'on se mit à atteler les animaux au timon, seulement après les avoir mis sous le joug, il fallut trouver un mot pour désigner la pièce qui permettait l'union du joug au timon.

Nous avons vu en relevant les termes notés dans l'*Atlas linguistique de l'Ouest* que les différentes parties de ce domaine avaient choisi parmi une gamme assez étendue de termes latins désignant soit une cheville, un clou, une charnière, un lien, soit l'opération de tirer.

1^o *Dénominations de sens général.*

La langue française a opté pour le terme de sens général cheville. Ce terme est issu d'un dérivé de CLAVIS : CLAVICULA. A l'origine, notent Ernout et Meillet dans leur *Dictionnaire étymologique de la langue latine* « *clāuis* et *clāuos* désignent le même objet... la serrure primitive se composait d'un clou ou d'une cheville passée dans un anneau. A mesure que les choses se sont compliquées, la langue a différencié dans l'emploi *clāuis* et *clāuos* »¹.

Le terme français 'cheville' se retrouve dans les premiers atlas régionaux publiés, mais dans l'est du domaine enquêté par G. Massignon on lui a préféré un dérivé en -ATU : 'chevillé'. L'aire de 'chevillé' semble se conti-

1. 4^e édition, Klincksieck, 1959, p. 125 b, 126 a.

nuer dans le Limousin et en attendant la publication de l'*Atlas linguistique du Limousin, Marche et Basse Auvergne* le *FEW* nous signale la présence de ce dérivé dans la Creuse, à Chavanat et dans le Limousin d'après le dictionnaire manuscrit de la langue limousine de Dom Léonard Duclou. Le récent *Dictionnaire de la langue limousine* publié et augmenté selon l'œuvre inédite de Dom L. Duclou par Maurice Robert établit bien la distinction entre la *chovilio* « cheville de bois ou de fer, de bois surtout, qu'emploient, pour leurs travaux, les charpentiers et menuisiers », la *chovilieito*, « petite cheville qui sert à retenir le loquet d'une porte » et le *chovilieï*, « cheville de fer qui sert à joindre et assujettir le joug et le timon d'une charrette, d'une charrue »¹.

L'*Atlas linguistique du Massif Central* permet d'ajouter un point dans l'Ardèche (point 8, Alissas). Ce même atlas consigne une fois, au point 36, Bourg-Saint-Andéol dans l'Ardèche, une forme *klaveto*, dérivée de CLAVIS. D'après le *FEW* (II/1, 765 a) le terme 'clavette' est employé au sens de cheville d'attelage dans le Puy-de-Dôme, à Vinzelles et dans le Jura, plus précisément dans la région de Dôle.

Le deuxième terme de sens général, 'tapon', que nous avons relevé dans l'*Atlas linguistique de l'Ouest* continue son aire dans l'Anjou car le *FEW* le signale en Poitou et en Anjou. La toute petite aire formée par les points 123 et 124 ne semble pas se continuer en Gascogne. On retrouve ce terme en Saône-et-Loire, aux points 1 et 2 de l'*Atlas linguistique du Lyonnais*.

Nous avons vu que l'*Atlas linguistique de l'Ouest* renfermait encore quelques termes de sens général : *tasày*, *talãe*, *gupiy* et *mãti*. Ces termes ne se retrouvent pas dans les atlas publiés et le *FEW* ne signale qu'une forme *tossai* relevée dans la Creuse, à Chavanat. La petite aire que nous avons pu délimiter en Charente se continue-t-elle dans le Limousin ? Seul le futur atlas du Limousin, Marche et Basse Auvergne pourra nous le dire.

2^o) Dénominations de sens précis.

Les termes de sens précis *rwárt*, *tir*, *rtrèt* et *vřtyěr* ne se retrouvent pas dans les atlas publiés et dans le *FEW*. Le mot *rwárt* n'a été relevé qu'une seule fois, les aires dessinées par les dérivés de (MAR) TYRIUM et de VERTICULUM ne semblent pas se prolonger hors du domaine de l'Ouest. Le terme la *rtrèt* n'a été relevé que trois fois par G. Massignon, cette réponse aurait plutôt été

1. Limoges, Société d'ethnographie du Limousin, de la Marche et des régions voisines, 1968.

attendue pour la question la cheville de reculement, c'est ce qui a été obtenu aux points 11, 13, 14, 22, 23, 24.

Dérivé de COPULA, le *FEW* nous apprend que *gublo*, relevé une seule fois au point 90, vit également, sous une forme *tioppe*, dans les Vosges, à Saint-Nabord, La Bresse et Vagney.

Si les termes *tir* et *vrtyèr* sont, semble-t-il, propres au domaine de l'Ouest, il n'en est pas de même pour 'atteloire' et 'trétoire' que nous retrouvons, largement attestés, dans les atlas du Lyonnais et du Massif Central.

L'aire des dérivés de PROTELUM avec substitution de préfixe s'étend dans l'ouest du Lyonnais (points 12, 13, 14, 15, 22, 25, 34, 35, 36, 37, 55, 56) et se retrouve dans la Haute-Loire, le Cantal, la Lozère et l'Aveyron.

Les dérivés de TRACTORIUS forment une toute petite aire dans le sud du Lyonnais (points 69, 71, 72, 74) et dans l'ouest (points 23 et 47). Ces dérivés se retrouvent dans l'*Atlas linguistique du Massif Central*, dans l'Ardèche et la Haute-Loire, le *FEW* nous apprend qu'on les trouve aussi dans la France du Sud et ceci dès le Moyen Age où l'on relève *tractoyra* dans les *Documents linguistiques des Basses-Alpes*. Également attesté en Suisse et dans la région nantaise, on peut dire que 'trétoire' est un mot connu d'une grande partie de la France, le nord excepté peut-être.

L'*Atlas du Lyonnais* offre encore deux types. Le premier, dérivé du verbe mener, se rencontre seulement aux points 52, 63 et 64. Le *FEW* (MINARE, VI/2, 100 a...) enregistre également ce dérivé sous la forme *mena* dans l'Isère, à Grenoble, Estrablin, Chatonnay, Tourdan et dans l'Ain, à Ruffieu, mais dans chacune de ces localités le terme désigne non pas une cheville, mais une lanière de cuir et même une corde.

Le deuxième type, dérivé de APPLICARE (*FEW* I, 109 a...) se présente sous trois formes dans l'*Atlas du Lyonnais* : *aplayuri*, *apluri* et *pluvo_ir*, cette dernière forme avec mécoupure de *a*. L'aire constituée s'étend presque au centre du domaine du Lyonnais, encerclée à droite par le type CLAVICULA, à gauche par les types PROTELUM et CLAVICULA, au sud par le type TRACTORIUS. Ce type se retrouve dans le Massif Central, dans le département de la Haute-Loire, aux points 1, 2 et 3.

Après avoir essayé de relever et de localiser les différentes dénominations de la cheville d'attelage en France, dans les dialectes, on constate que le choix est en faveur des termes de sens précis : l'atteloire' et la 'trétoire'. Mgr Gardette dans une étude consacrée au joug et à ses accessoires a montré que les termes dérivés de APPLICARE : *apluyuri*, *apluri*... étaient francopro-

vençaux et avaient dû s'étendre sur l'ensemble de ce domaine ¹. M^{me} Escoffier dans sa thèse complémentaire a expliqué pourquoi le type ' atteloire ', type du nord de la France, avait gagné du terrain ². Il semble que l'ouest de la France, la région comprise entre Loire et Gironde, se soit mieux défendue, le terme ' atteloire ' ne se relève que dans quatre localités, et au terme français ' cheville ' on préfère un dérivé ' chevillé '. Les dérivés de TRACTORIUS et de *TAPPO occupent chacun une grande aire et ne semblent pas disposés à se laisser pénétrer par le mot français ' cheville '. L'Ouest enfin a fait preuve d'originalité par ses emprunts au latin VERTICULUM et TAXILLUS dont les dérivés *vrtyèr* et *tasày* sont tous deux bien représentés.

N'ayant pas hérité du latin de terme spécial pour désigner la cheville d'attelage, les différentes régions de France ont fait appel à des mots de sens général comme CLAVIS, CLAVICULA ou *TAPPO mais surtout à des mots de sens précis qui décrivaient le rôle joué par l'objet : TAXILLUS, VERTICULUM, COPULA, le travail effectué : PROTELUM, TRACTORIUS, APPLICARE.

Lyon.

Brigitte HORIOT.

1. *Vieilles choses et vieux mots du pays forézien : le joug et ses accessoires*, dans *Mélanges offerts au comte de Neufbourg*, Feurs, Fondation G. Guichard, 1942, p. 75-109.

2. *Remarques sur le lexique d'une zone marginale aux confins de la langue d'oïl, de la langue d'oc et du francoprovençal*. Publications de l'Institut de Linguistique romane de Lyon, vol. 12, Les Belles Lettres, 1958, paragr. 21 et 109.